

Aéronautique

CES INFORMATIONS SONT DESTINÉES UNIQUEMENT AUX COURTIERS EN ASSURANCE ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE L'ASSURANCE




Prévention des risques aéronautiques

Prêts pour la sécurité

Prêts pour un bilan de sécurité irréprochable

Prêts pour une gestion professionnelle de la sécurité et des risques





Rien n'est plus précieux pour nos assurés qu'un bilan de sécurité irréprochable. Nous nous engageons auprès de nos clients pour leur offrir des bases solides à partir desquelles ils pourront développer leurs propres programmes de sécurité et de gestion des risques d'exploitation.

Nous mettons à leur disposition des spécialistes en prévention des risques aéronautiques, experts en sécurité aéronautique : opérations de vol, maintenance des appareils, opérations au sol, hangars, installations, exploitation des véhicules terrestres, aéroports et sécurité des salariés.

Notre équipe dédiée propose gracieusement des conseils en gestion des risques. Elle réalise des études et des analyses afin de fournir à nos clients des recommandations spécifiques à leurs activités. Nous proposons également des formations non techniques en aéronautique.

Un safety management system (SMS) doit permettre à l'organisation concernée :

- d'exercer son activité en toute sécurité
- de déterminer les responsabilités en matière de gestion des risques
- d'offrir des garanties en matière de sécurité
- de promouvoir la sécurité

Notre équipe sécurité et prévention des risques travaille avec nos assurés afin d'optimiser leurs systèmes et améliorer la gestion du risque en interne.

Nos services s'appuient sur des méthodes éprouvées en matière de prévention des risques : évaluation détaillée des risques, examen des documents et manuels, mentorat et formation en matière de gestion des programmes de sécurité, etc. Nos experts peuvent :

- réaliser des études de prévention des risques, inspections gratuites sur site portant sur divers aspects opérationnels de l'activité de nos assurés, puis préparer un rapport dans lequel ils formulent des recommandations pratiques et proposent des solutions adaptées au secteur aéronautique
- proposer des services de conseil en sécurité et prévention des risques concernant les opérations en vol, la maintenance des appareils, la régulation et le trafic aérien
- former les assurés aux méthodes d'identification des dangers et des risques de sinistre
- réaliser des études sur la culture de l'entreprise en matière de sécurité, afin de comparer le point de vue de la direction et celui des salariés
- animer des réunions du comité de sécurité
- aider à élaborer des programmes de sécurité efficaces et à améliorer la qualité des enquêtes en cas d'accident, grâce à l'analyse des causes fondamentales

- mettre au point des programmes d'audit interne
- dispenser des formations destinées aux collaborateurs clés, responsables et superviseurs
- mettre à disposition des ressources documentaires couvrant les principaux thèmes en matière de gestion des risques : sécurité des salariés, facteurs humains, ergonomie, opérations de maintenance, etc.
- partager des bonnes pratiques avec des organisations exerçant des activités similaires
- sur demande, proposer des services continus en matière de sécurité et de prévention des risques.



Prêts pour une expertise hors du commun...

En collaborant main dans la main avec nos assurés, nous offrons des conseils et des services de qualité, parfaitement adaptés à leurs besoins.

N'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs en France, afin de discuter des besoins de vos clients et bénéficier de nos services de conseil gratuits et de nos systèmes de gestion des risques :

AIG en France

Tour CBX
1 passerelle des Reflets
92 400 Courbevoie

www.aig.com/fr

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463

Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

